

Jacek Uczkiewicz

Expériences de la CCE acquises lors des missions d'audit des dépenses sociales de l'UE

L'un des buts principaux poursuivis par l'Union consiste à assurer la protection sociale à chacun de ses citoyens. Tout habitant de la Communauté devrait être sûr et certain qu'en cas de difficultés, par exemple à la suite d'une maladie, de la vieillesse ou de la perte d'emploi imprévue, il pourra compter sur l'assistance de la part des autorités publiques. Cependant, la réalité s'écarte souvent de la théorie. C'est effectivement là où il apparaît le champ d'intervention pour les auditeurs externes. Le rôle et la mission d'un tel organisme d'audit, selon les attentes sociales, serait de donner l'image fidèle du fonctionnement d'un Etat, notamment dans le domaine en question, ainsi que de soutenir les institutions publiques à gérer l'argent des contribuables de manière économique et bien ciblée.

La Cour fonctionne au quotidien dans des conditions très complexes créées par un ensemble assez hétérogène des vingt-huit systèmes juridiques, des traditions du contrôle étatique différentes et de diverses solutions adoptées au niveau national. En sa qualité d'auditeur externe européen elle est chargée de veiller sur les intérêts financiers des citoyens de l'Union. Pour accomplir cette mission, la Cour doit mettre en place une analyse approfondie des zones d'exposition aux risques, une méthodologie d'audit susceptible de correspondre aux spécificités du budget communautaire et coopérer de manière efficace avec les organismes chargés de contrôle au niveau national. Je vais présenter dans mon intervention les expériences de la Cour dans le domaine du contrôle des fonds dédiés à la protection sociale, sa position particulière ainsi que les réflexions sur les aspects internationaux de l'objet de notre conférence.